



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059:215902073-20250624-62_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19/06/2025

<p>Date de convocation : 13.06.2025</p> <p>Date de publication : 13.06.2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq ; le dix-neuf juin</p> <p>Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin (Cf : arrêté municipal du 13 Juin 2025) sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 25</p> <p>Quorum : 13</p> <p>Présents : 16 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 5 Absents : 2</p> <p>Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p> 	<p>PRÉSENTS : Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Monique PASSET ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Sandrine PONCHANT</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Virginie BERNUS ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA.</p> <p>ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Mme Corinne WISNIEWSKI donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE</p> <p>ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

DELIBERATION N°62-2025-DF-RK

Objet : Convention de mise en œuvre du processus de verbalisation électronique avec l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)

Monsieur Benjamin LECLERCQ, Adjoint au Maire, délégué à la sécurité, informe l'Assemblée délibérante que dans le cadre des missions de la police rurale, la commune d'Escautpont souhaite équiper les Gardes Champêtres d'un dispositif de verbalisation électronique. Celui-ci permet de relever les infractions liées à la circulation routière (stationnement, vitesse, alcoolémie, ...) et d'autres infractions telles que la pollution, le bruit ..., avec des appareils électroniques portables (Terminal PVE).

Les infractions enregistrées sont transmises directement au Centre national de traitement (CNT) de Rennes, lequel adresse un avis de contravention à la personne interceptée ou au titulaire du certificat d'immatriculation d'un véhicule ayant fait l'objet d'une verbalisation.

La verbalisation électronique permet une simplification de la procédure tant sur le terrain que dans son traitement. Le risque d'erreur d'entrée des données de verbalisation est réduit. En effet, le logiciel de verbalisation électronique propose une assistance à la saisie et permet ainsi de fiabiliser la rédaction des procès-verbaux. Les tâches administratives de suivi des contraventions, d'enregistrement des paiements ou de transmission des contestations sont supprimées.

L'accès à ce dispositif nécessite la signature d'une convention avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) qui a pour objet de définir les conditions de mise œuvre du processus de verbalisation électronique, dont un exemplaire est joint.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre du Procès-Verbal Electronique.
- **D'APPROUVER** les termes de la convention annexée avec l'ANTAI, relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune d'ESCAUTPONT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à défaut Monsieur l'adjoint délégué à la sécurité, à signer ladite convention.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 21 voix – Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

